



PREFECTURE

Direction
des Services du Cabinet

Bureau de la
représentation de l'État et
de la communication
interministérielle

Rodez, le 8 novembre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Risques miniers sur le bassin de Decazeville-Aubin Le comité de suivi s'est réuni ce jeudi 24 octobre 2019

Le comité chargé de suivre les risques miniers sur le bassin de Decazeville-Aubin, présidé par Madame la sous-préfète de Villefranche de Rouergue, s'est réuni ce jeudi 24 octobre en sous-préfecture de Villefranche de Rouergue.

A l'ordre du jour de ce comité, principalement trois sujets :

- la surveillance après-mine mise en œuvre sur le bassin,
- le lancement des travaux d'investigation sur des zones concernées par un risque lié à l'aléa effondrement localisé,
- la mise en œuvre du règlement du plan de prévention des risques miniers dans les décisions d'urbanisme.

Sur la surveillance :

Avec un budget annuel d'environ 350 000 euros, le département prévention et sécurité minière (DPSM) du bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) a maintenu en 2018/2019 des moyens importants pour la surveillance sur le bassin minier pour prévenir les risques associés aux phénomènes qui résultent des anciennes activités minières ¹.

Le bilan 2018/2019 de la surveillance des réservoirs miniers, aquifères, dépôts miniers et de cendres et cavités est notamment marqué par :

- l'absence de dysfonctionnement des installations de pompage destinées à prévenir plusieurs quartiers de Decazeville du risque d'inondation par remontée de nappe,
- la bonne régulation des réservoirs miniers par les émergences minières, garante de l'absence de désordre (inondation ou mouvements de terrain),
- la stabilité des dépôts miniers,
- des zones d'échauffement des terrils sans évolution tant de leur température que de leur extension,

- une faible présence dans le sous-sol de gaz de mine, capté et diffusé dans l'atmosphère au niveau de 3 ouvrages sécurisés dans des secteurs où ils sont plus importants.

Des investissements dans les moyens de surveillance ont été mis en œuvre en 2018-2019 avec la mise en place d'équipements d'acquisition de données automatisés (10 piézomètres), d'une surveillance altimétrique biennale de la mine de Lagrange à Decazeville et le déplacement programmé d'un regard d'accès à l'émergence du Gua pour le réservoir minier Montet-Buenhe-Thomas-Broussal à Aubin.

En 2020, sont prévus, dans le cadre du renforcement de la prévention :

- une restauration de l'émergence minière et la réalisation d'un forage sur le réservoir minier de Fontvernhes à Decazeville
- des travaux de restauration et d'ajout d'un regard de maintenance pour les réservoirs miniers de Destresse et de La Bouyssonie à Aubin,
- l'aménagement de regards d'accès au réseau hydraulique souterrain du dépôt de Joany à Viviez.

Sur les investigations :

Le département prévention et sécurité minière (DPSM) du bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) a été mandaté par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) pour la mise en sécurité de 17 bâtiments situés en zones d'aléa effondrement localisé (sans risque de périls graves et imminents).

A proximité de ces 17 bâtiments regroupés sur 5 sites dans les communes d'Aubin, Cransac, Decazeville et Firmi, une campagne de 29 sondages minimum (et de 56 supplémentaires maximum) est lancée à compter du 15 novembre 2019 pour une durée estimée à 27 semaines, en vue de définir d'éventuels travaux de mise en sécurité.

Les propriétaires et locataires concernés, parfaitement informés sur ces travaux, ont tous donné leur accord. Des constats d'huissier ont eu lieu avant le début des sondages.

Après analyse des résultats de ces forages, dont l'objectif est de confirmer la présence de galeries souterraines et d'en définir précisément les caractéristiques, une stratégie de mise en sécurité sera définie au cas par cas.

Par ailleurs, sur cinq cas de désordres signalés depuis novembre 2018 : deux ne sont pas d'origine minière². Un est d'origine minière et des mesures vont être mises en place pour en suivre l'évolution. Pour les deux derniers, l'origine reste à confirmer après expertise et investigations complémentaires.

Sur ces deux sujets, le président de l'association des communes minières de France (ACOM France) a souligné la qualité et l'exhaustivité des informations. Les élus du bassin ont salué le travail de terrain du DPSM et la bonne concertation avec les services de l'État.

Sur la mise en œuvre du plan de prévention des risques miniers :

Les élus du bassin comme les deux représentants de l'association des victimes des aléas miniers du bassin decazevillois (AVAMBD) ont réitéré une demande de révision/modification du PPRM pour prendre en compte des modifications d'aléas ainsi que des éclaircissements sur quelques points spécifiques du règlement du PPRM. Il a été rappelé que toute demande d'autorisation d'urbanisme est à adresser à la commune.

Conformément aux engagements pris lors de l'approbation du PPRM, toutes les sollicitations étayées transmises lors de l'enquête publique en 2017 pour une vérification des aléas retenus dans le PPRM ont été analysées par GEODERIS (expert public pour les risques après mine). Pour 6 cas sur 15, les aléas seront modifiés localement.

À la suite de la mise à jour des aléas prévue pour 2020, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et la direction départementale des territoires (DDT) détermineront conjointement la procédure à adopter en vue d'une première révision/modification du PPRM.

¹ Mouvements de terrain, émanation de gaz de mine, échauffement, inondation.

² Si l'origine minière d'un désordre est avérée après expertise, la réparation du dommage est prise en charge par l'État en cas de défaillance ou disparition du responsable.

***Contacts presse :** Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle
Tél : 05.65.75.71.36 ou 71.30 **Courriel :** pref-communication@aveyron.gouv.fr*



@Prefet12



Préfète de l'Aveyron



@Prefet12